

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA SÉCURITÉ fourgonnettes 15 passagers



SÉCURITÉ ROUTIÈRE,
PENSEZ-Y!

CCMTA · CCATM

CANADIAN COUNCIL OF MOTOR TRANSPORT ADMINISTRATORS
CONSEIL CANADIEN DES ADMINISTRATEURS EN TRANSPORT MOTORISÉ

MC

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

fourgonnettes 15 passagers

◆ UTILISATION PERSONNELLE DES FOURGONNETTES
15 PASSAGERS

◆ UTILISATION COMMERCIALE DES FOURGONNETTES
15 PASSAGERS

◆ TRANSPORT SCOLAIRE



Pneus

Il est important d'examiner les pneus de la fourgonnette avant chaque utilisation, et d'en vérifier la pression tous les mois. La pression des pneus, qui est basée sur le poids et la conception des automobiles, est différente d'un véhicule à l'autre. Sur certains véhicules, la pression recommandée pour les pneus avant et arrière peut varier.

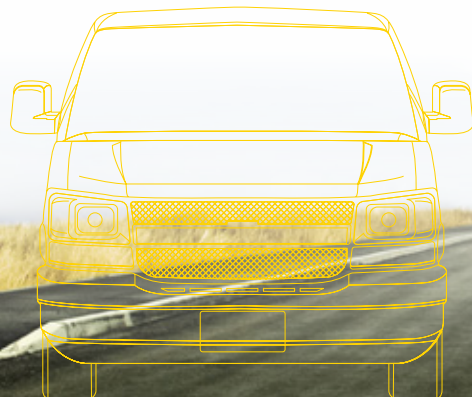
Vous pouvez trouver la pression recommandée ainsi que le type de pneus le mieux adapté à votre véhicule aux endroits suivants :

- » dans votre manuel du propriétaire
- » sur la fiche d'information relative aux pneus affichée sur la porte du conducteur
- » à l'intérieur du montant de la porte du conducteur
- » à l'intérieur de la porte de la boîte à gants.



Certains véhicules sont équipés d'un système de surveillance de la pression des pneus qui alerte le conducteur si celle-ci est trop basse. Cependant, même si votre fourgonnette est équipée de cette technologie, vous devriez vérifier la pression de vos pneus manuellement au moins une fois par mois.

Il est important que les pneus soient en bon état pour permettre une bonne maîtrise du véhicule et réduire le risque de capotage. Veillez à ce que la fourgonnette soit chaussée de pneus en bon état, adaptés aux conditions climatiques et routières et dont les sculptures sont suffisamment profondes. Certaines administrations exigent l'installation de pneus d'hiver; assurez-vous donc de consulter à cet effet le code de la route de votre gouvernement provincial ou territorial.



Formation des conducteurs et attribution d'un permis de conduire

Il est important que le conducteur d'une fourgonnette 15 passagers soit conscient que ce type de véhicule se comporte différemment des autres véhicules automobiles, tout particulièrement lorsqu'il est rempli de personnes ou de bagages/équipement.

Exigences imposées au conducteur et conseils en matière de sécurité

Tous les conducteurs de fourgonnette doivent éviter les distractions à l'intérieur du véhicule et être bien reposés lorsqu'ils prennent la route. La plupart des gouvernements interdisent l'utilisation d'appareils portatifs tels que des téléphones cellulaires, des appareils sans fil ou des systèmes GPS. Les conducteurs doivent restreindre leurs conversations et les sources de distraction lorsqu'ils conduisent et prévoir des pauses régulièrement pour s'assurer de rester vigilants.

Ils doivent respecter la limite de vitesse permise et adopter une conduite préventive (p. ex. : ralentir si la chaussée est humide ou glacée). Les fourgonnettes 15 passagers sont de grands véhicules qui réagissent mal aux coups de volant brusques et exigent un temps de freinage plus long. Elles demandent également une utilisation constante des rétroviseurs intérieurs et extérieurs.

Entretien du véhicule et inspections

Tous les conducteurs et les propriétaires de fourgonnettes 15 passagers doivent veiller à ce que l'entretien du véhicule se fasse conformément aux recommandations du fabricant. Un technicien doit inspecter la fourgonnette régulièrement, et le conducteur doit en faire de même avant de l'utiliser.

Tous les conducteurs de fourgonnette doivent éviter les distractions à l'intérieur du véhicule et être bien reposés lorsqu'ils prennent la route.

Chargement de passagers et de matériel

La répartition du poids de la fourgonnette ainsi que la façon dont elle a été chargée peuvent modifier sa maniabilité. Il est important de suivre les indications de chargement qui figurent dans le manuel du propriétaire.

La façon la plus facile de connaître le poids que votre fourgonnette peut transporter est la suivante :

- repérez le poids nominal brut du véhicule (PNBV) sur le montant de la porte du conducteur ou dans votre manuel du propriétaire;
- trouvez le poids de votre fourgonnette vide (le poids net) dans votre manuel du propriétaire;
- ensuite, soustrayez **b** de **a**; la différence représente le poids que vous pouvez ajouter (c.-à-d. personnes, carburant et matériel).

Si vous avez égaré votre manuel du propriétaire, il se peut que vous le trouviez en ligne (c.-à-d. sur le site Web du fabricant) ou bien procurez-vous en un nouveau auprès de votre concessionnaire le plus proche.

Dans une fourgonnette 15 passagers, l'embarquement doit se faire de l'avant vers l'arrière du véhicule :

- » Ne permettez jamais à plus de 15 personnes de prendre place dans une fourgonnette conçue pour 15 passagers.
- » Lorsque la fourgonnette n'est que partiellement remplie, les passagers et le matériel doivent être placés en avant de l'essieu arrière.
- » Remplissez d'abord les sièges passagers à l'avant, puis placez le matériel sur les sièges libres ou encore sur le sol à l'avant de la fourgonnette. Vous pouvez également le répartir dans tout le véhicule.
- » Évitez les porte-bagages fixés sur le toit, les boîtes de chargement arrière et les remorques, qui nuiront à la maniabilité et au contrôle du véhicule.
 - Si vous les utilisez, cependant, assurez-vous de placer les marchandises les plus lourdes à l'intérieur et de ne jamais dépasser les limites de poids.

Électro-stabilisateur programmé (ESP)

Des essais sur véhicules ont démontré que l'utilisation d'un électro-stabilisateur programmé (ESP) apporte de nombreux avantages à la conduite automobile, parmi lesquels une tenue de route améliorée du véhicule, la prévention des pertes de contrôle et une diminution des risques de capotage. Au Canada, les fourgonnettes 15 passagers sont équipées d'un ESP au moment de la fabrication depuis 2005-2006. Pour vous assurer que ce soit le cas de votre fourgonnette, consultez votre manuel du propriétaire. Vous ne pouvez pas faire installer un ESP sur votre fourgonnette si elle n'en est pas déjà équipée.

Depuis le mois de septembre 2011, un règlement fédéral exige que toutes les fourgonnettes 15 passagers soient munies d'un ESP (depuis le mois de septembre 2012, tous les véhicules d'un PNBV de moins de 4 535 kg construits en deux étapes, comme les autobus scolaires et

les autobus polyvalents, doivent être équipés du même système). Si vous faites l'achat ou la location d'une fourgonnette 15 passagers maintenant, il est recommandé que vous vous procuriez un véhicule doté d'un ESP afin de réduire les risques de collision ou de capotage.

Ceintures de sécurité et dispositifs de retenue pour enfants

Vos chances de survivre à une collision automobile augmentent considérablement si vous portez votre ceinture de sécurité et que les enfants sont installés correctement dans des dispositifs de retenue convenant à leur poids et à leur taille. Dans une fourgonnette 15 passagers, toutes les places assises sont munies de ceintures de sécurité.

Dans la plupart des provinces et territoires, la loi oblige les personnes de 16 ans ou plus à porter une ceinture de sécurité en tout temps et les conducteurs, de veiller à ce que les enfants de moins de 16 ans soient retenus correctement par un dispositif approprié à leur taille, à leur poids et à leur âge. Au Manitoba, cette loi s'applique aux passagers de 18 ans ou moins, et aux passagers de 15 ans ou moins dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon. Tous les gouvernements donnent des amendes, et la plupart appliquent des points d'inaptitude aux conducteurs qui ne portent pas leur ceinture de sécurité ou qui n'utilisent pas les dispositifs de retenue pour enfants lorsque nécessaire.

Pour obtenir davantage de renseignements au sujet du siège d'appoint ou du siège pour enfants que vous devez utiliser et du moment à partir duquel un enfant peut utiliser la ceinture de sécurité habituelle, vous pouvez visiter la page *Sécurité des enfants* du site Web de Transports Canada.

Faits et conseils pratiques sur la ceinture de sécurité :

- » Les ceintures de sécurité doivent fonctionner correctement :
 - La ceinture même ne doit être ni tordue, ni coupée.
 - La boucle doit être en bon état.
 - Les enrouleurs automatiques doivent fonctionner correctement lorsque vous utilisez la ceinture de sécurité, et se rétracter facilement lorsque vous ne l'utilisez pas.
- » Une ceinture de sécurité que vous ne portez pas correctement ne vous apportera aucune protection. Prenez quelques secondes pour vous assurer que la ceinture sous-abdominale est ajustée contre votre corps et que vous la portez bas sur les hanches. Ne portez jamais la ceinture diagonale sous le bras; elle pourrait entraîner une blessure au niveau des côtes lors d'un accident.
- » La ceinture de sécurité stabilise le conducteur derrière le volant et lui permet de rester en contrôle en cas de collision. Elle empêche votre tête et votre corps de frapper le volant.
- » La ceinture de sécurité garde les passagers à l'intérieur du véhicule lors d'une collision et les empêche d'en être éjectés par le pare-brise ou par la porte.
- » Sans ceinture, les passagers peuvent se transformer en projectiles à haute vitesse lors d'une collision et se blesser eux-mêmes ou encore blesser les autres passagers.

On considère qu'une fourgonnette 15 passagers sert à une utilisation commerciale lorsqu'elle n'est pas utilisée exclusivement à des fins personnelles. Il faut alors respecter des exigences supplémentaires. Veuillez vérifier auprès de votre gouvernement provincial ou territorial les exigences qui s'appliquent.

Formation des conducteurs et attribution d'un permis de conduire

Les conducteurs d'une fourgonnette 15 passagers à usage commercial doivent détenir un permis de classe 4 dans la plupart des provinces et territoires. Veuillez consulter le code de la route de votre gouvernement provincial ou territorial pour obtenir des renseignements quant à la classe de permis requis. Une liste des sites Web des autorités provinciales et territoriales se trouve à la fin des présentes lignes directrices. Il est recommandé que les conducteurs d'une fourgonnette 15 passagers à usage commercial suivent un cours de conduite commerciale reconnu avant l'obtention de leur permis.

Exigences imposées au conducteur d'une fourgonnette commerciale et conseils en matière de sécurité

Les conducteurs d'une fourgonnette 15 passagers à usage commercial doivent se conformer à un certain nombre d'exigences décrites dans le Code canadien de sécurité. Ces fourgonnettes sont assujetties aux exigences en matière d'heures de service, qui limitent le nombre d'heures au cours desquelles un conducteur peut être en service sur la route. Dans certains cas, les conducteurs doivent tenir un carnet de route permettant de documenter leurs activités pour veiller à ce qu'ils prennent le repos nécessaire au respect des exigences en matière d'heures de service. Veuillez consulter le *règlement sur les heures de service (norme 9 du Code canadien de sécurité)* disponible sur le site Web du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé ainsi que le code de la route de votre province ou territoire pour obtenir davantage de renseignements à ce sujet.

Les conducteurs d'une fourgonnette 15 passagers à usage commercial doivent détenir un permis de classe 4 dans la plupart des provinces et territoires.

Entretien du véhicule et inspections

L'utilisation commerciale d'une fourgonnette 15 passagers est assujettie à un certain nombre d'exigences en matière d'inspection des véhicules.

1. **Inspections semestrielles** : Un technicien agréé doit inspecter les véhicules deux fois par an conformément à l'*inspection périodique des véhicules commerciaux (norme 11B du Code canadien de sécurité)*.
2. **Inspections quotidiennes** : Les conducteurs sont tenus d'inspecter, chaque jour d'utilisation, des caractéristiques précises de leur fourgonnette conformément à la *ronde de sécurité (norme 13 du Code national de sécurité)*. Ils sont également tenus de faire état de toute défectuosité de leur véhicule et de déterminer si son utilisation demeure sécuritaire.
3. **Inspections routières** : Il se peut que les *critères d'inspection sur route de l'ASVC (norme 12 du Code canadien de sécurité)* exigent qu'un inspecteur de véhicule commercial choisi par la province ou le territoire procède à des inspections sur toute fourgonnette 15 passagers.

Les transporteurs routiers doivent détenir un certificat d'aptitude en matière de sécurité, qui permet l'utilisation sur les voies publiques de véhicules commerciaux tels que les fourgonnettes 15 passagers. Ce certificat reconnaît que le transporteur routier exploite un parc de véhicules de façon sécuritaire. Les transporteurs routiers se voient attribuer une cote de sécurité basée sur leur conduite relativement :

- » aux collisions;
- » aux condamnations résultant d'une infraction du conducteur ou du véhicule;
- » à l'inspection des véhicules;
- » aux inspections et visites du site, qui comprennent une révision des comptes.



L'autobus scolaire est le véhicule indiqué pour effectuer le transport des élèves entre l'école et la maison, ou dans le cadre d'activités parascolaires. Conformément au Code canadien de sécurité (CCS), un véhicule est considéré être un autobus lorsqu'il transporte 10 passagers ou plus; il s'agit alors d'un véhicule commercial. Les conducteurs d'une fourgonnette 15 passagers aux fins de transport scolaire doivent respecter les normes du CCS présentées à la section précédente sur l'utilisation commerciale de ces véhicules, et suivre les lignes directrices relatives à la conduite sécuritaire des fourgonnettes telles que présentées à la section « Utilisation personnelle ».

Formation des conducteurs et attribution d'un permis de conduire

Le conducteur responsable du transport des élèves doit être adéquatement formé, posséder de l'expérience de conduite ainsi qu'un dossier de conducteur impeccable. Les grands véhicules automobiles se comportent différemment, tout particulièrement lorsqu'ils sont chargés au maximum de leur capacité. Pour cette raison, choisissez un conducteur d'expérience habitué à manoeuvrer régulièrement ce type de véhicule.

Il se peut que le véhicule ou son utilisation exige une classe de permis supérieure. Assurez-vous que le conducteur détienne le permis de conduire approprié et que celui-ci soit valide. Consultez les normes de votre gouvernement provincial ou territorial en matière de délivrance des permis de conduire pour le transport scolaire.

Élaborez un plan de transport d'élèves

Un plan de transport d'élèves doit comprendre un certain nombre d'activités :

- » Les conseils scolaires doivent élaborer des lignes directrices, des politiques et des règlements relatifs au transport sécuritaire d'élèves et veiller à ce qu'ils soient respectés.
- » Chaque école doit élaborer un plan permettant de veiller à ce que les recommandations ci-dessus soient appliquées. Ce plan doit comprendre un processus qui assure le choix d'un véhicule en bon état et d'un conducteur qualifié.
- » Avant d'entreprendre un trajet, il faut consulter les conditions météorologiques du point de départ et d'arrivée ainsi que les prévisions météorologiques pour le trajet de retour.
- » Les parents doivent avoir accès à l'itinéraire.
- » Chaque conseil scolaire doit élaborer un plan d'urgence en cas de mauvais temps ou d'autres imprévus qui pourraient forcer l'annulation du voyage.
- » Les accompagnateurs et les superviseurs doivent posséder un téléphone cellulaire et les coordonnées nécessaires dans l'éventualité d'une obligation d'annuler, d'interrompre ou de modifier le voyage.



CCMTA · CCATM

CANADIAN COUNCIL OF MOTOR TRANSPORT ADMINISTRATORS
CONSEIL CANADIEN DES ADMINISTRATEURS EN TRANSPORT MOTORISÉ

CONSEIL CANADIEN DES ADMINISTRATEURS EN TRANSPORT MOTORISÉ

2323 boulevard St-Laurent
Ottawa (Ontario)
Canada K1G 4J8

Téléphone: 613.736.1003
Télécopieur: 613.736.1395
ccmta-secretariat@ccmta.ca

www.ccmta.ca

Les provinces et les territoires du Canada sont responsables de tous les aspects de la sécurité routière, des permis de conduire, de l'immatriculation des véhicules, de la taxation et de la réglementation des véhicules commerciaux. Le gouvernement fédéral est responsable des normes pour nouveaux véhicules, du transport de matières dangereuses et joue un rôle complémentaire en ce qui concerne l'administration du transport routier. En tant que citoyen, si vous avez des questions au sujet des aspects susmentionnés, veuillez communiquer avec la province concernée.